

QUITTANCE DE LOYER : UNE CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

Category: [Bail](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



La loi 2009-323 du 25 mars 2009 ("Loi Boutin") a rendu, par son article 54, la quittance de loyer quérable et portable.

Ce texte a modifié l'article 21 de la loi 89-462 du 06 juillet 1989, dite Loi Mermaz. Vous trouverez dans le lien ci-dessous un commentaire juridique important pour vous aider à avoir ce document gratuitement :

[Quittance de loyer : Une charge exclusive du bailleur](#)

